

# SavoieDéchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel : 04 79 68 35 00 - fax : 04 79 96 86 21

- Communauté d'agglomération Chambéry métropole
- Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- Communauté de communes de Chartreuse Guiers
- Communauté de communes de la Combe de Savoie
- Communauté de communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
- Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
- Communauté de communes du Mont Beauvoir (CCMB)
- Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC)
- Communauté de communes de Yenne
- Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Maurienne

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU 17 SEPTEMBRE 2010 A 16H00

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 09 Septembre 2010, s'est réuni le vendredi 17 Septembre 2010 salle de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat. L'ordre du jour de la séance a été affiché le 09/09/2010.

Nombre de membres en exercice : 28 – Délégués présents : 20 (19 titulaires) - Délégués votant : 22

### Présents

|                                                               |                    |                                               |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------|
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION<br/>DE CHAMBERY METROPOLE</b>   | BATTU Gérard       | Délégué titulaire                             |
|                                                               | BURDIN Jean-Pierre | Délégué titulaire                             |
|                                                               | CAMPAGNA Joseph    | Délégué titulaire                             |
|                                                               | DORNIER Françoise  | Déléguée titulaire                            |
|                                                               | DUPASSIEUX Henri   | Délégué titulaire                             |
|                                                               | MITHIEUX Lionel    | Président                                     |
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION<br/>DU LAC DU BOURGET</b>       | CASANOVA Corinne   | Déléguée titulaire                            |
|                                                               | MACAIRE Michel     | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU<br/>BEAUFORTAIN</b>              | DOIX Dominique     | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE<br/>CHARTREUSE GUIERS</b>        | DEPREZ Dominique   | Suppléante délégué<br>par DEGASPERI<br>Claude |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU<br/>GELON ET DU COISIN</b>       | GIRARD Marc        | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE<br/>LA HAUTE COMBE DE SAVOIE</b> | RAUCAZ Christian   | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU<br/>LAC D'AIGUEBELETTE</b>       | ROYBIN Daniel      | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU<br/>MONT BEAUVOIR</b>            | BLANQUET Denis     | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE<br/>LA REGION D'ALBERVILLE</b>   | BESENVAL Claude    | Délégué titulaire                             |
|                                                               | ROTA Michel        | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE<br/>YENNE</b>                    | LOVISA Jean-Pierre | Délégué titulaire                             |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES<br/>ENTREMONTs</b>              | SILLON Jean        | Délégué titulaire                             |
| <b>SIRTOM DE MAURIENNE</b>                                    | CHEMIN François    | Délégué titulaire                             |
|                                                               | SIMON Christian    | Délégué titulaire                             |

**Excusés ayant donné un pouvoir :**

PENDOLA Patrick a donné pouvoir de vote à CAMPAGNA Joseph  
MAURIS Jean-Jacques a donné pouvoir de vote à MITHIEUX Lionel

**Excusés :**

DORD Dominique, TOESCA Jean-Yves, VILLIERMET Bernard, LOMBARD Franck

**Absents :**

HERVE François, RICO PEREZ José

**Assistaient également à la réunion :**

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets  
Anthony PRUVOST, Responsable Administratif et Financier  
Florent GUILLERME, Direction Administration générale - Chambéry métropole  
Claire LAINE, Chef de projet ressources humaines – Chambéry métropole  
Nicole LOCATELLI, responsable emploi et formation – Chambéry métropole  
Audrey COLLI, Administration générale – Savoie Déchets

Jean-Pierre BURDIN est nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

**1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 25 Juin 2010**

**2 - Délibérations à prendre :**

- Gestion de la dette : sécurisation emprunt (budget général), sécurisation emprunt (encours de Gilly), orientations et conditions de la possibilité de mutualisation du surcoût de l'emprunt de l'encours de Gilly (suite à la réunion du 13/09)
- Attribution subvention à L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air 'APS) compensation TGAP
- Création d'un poste d'ingénieur principal temporaire à temps non complet et modification du tableau des effectifs

**3 - Informations :**

- Présentation du projet de Plan de formation
- Présentation du Compte Epargne Temps (CET)
- Communication de Savoie Déchets : proposition des grands principes, validation du questionnaire, lancement de la consultation pour le cahier des charges (site internet, charte graphique notamment). Méthodologie de travail du groupe de travail.

**4 - Questions diverses :**

## Ouverture de la séance

### **1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 25 Juin 2010**

Le compte rendu du comité syndical du 25 Juin 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

M. MITHIEUX, Président, propose de retirer de l'ordre du jour du Comité syndical le vote de la délibération portant création d'un poste d'ingénieur principal à temps non complet. En effet, le projet initial doit être précisé et sera inscrit lors d'une prochaine séance.

### **2 - Délibérations à prendre :**

- Gestion de la dette : sécurisation emprunt (budget général), sécurisation emprunt (encours de Gilly), orientations et conditions de la possibilité de mutualisation du surcoût de l'emprunt de l'encours de Gilly (suite à la réunion du 13/09)

Le Président explique que deux emprunts sont à sécuriser :

- Emprunt n°1 : DEXIA sur le budget général pour un montant de 8 592 080.20 € de capital restant dû pour une durée de 9,5 ans.
- Emprunt n°2 : Caisse d'Epargne sur le budget annexe des passifs de Gilly-sur-Isère pour un montant de 1 824 694.49 € pour une durée de 22 ans.

Le Président informe les membres de l'Assemblée que Franck LOMBARD, Vice-Président en charge des nouvelles compétences, mutualisation et tri, n'est pas favorable à sécuriser l'emprunt de la Caisse d'Epargne tel que présenté. Il ajoute que cette délibération nécessite un vote à l'unanimité.

Il est envisagé de rencontrer au préalable les banques avec qui Savoie Déchets a contracté un emprunt afin de pouvoir délibérer par la suite sur ce point.

Par ailleurs, le projet de mutualisation du surcoût éventuel lié à la sécurisation de l'emprunt n°2 ne semble pas rassembler de consensus. En effet, il est rappelé qu'il a été défini préalablement que chaque collectivité conserve son historique.

Suite à ces discussions, il s'avère nécessaire de retirer ces projets de délibérations de l'ordre du jour.

- Attribution subvention à Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air-APS) compensation TGAP

Le Président rappelle que l'usine d'incinération des ordures ménagères, comme tout équipement industriel, est dans l'obligation de déclarer aux douanes ses émissions de substances polluantes et à ce titre doit s'acquitter de la TGAP correspondante (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les collectivités ont la possibilité d'adhérer à une association assurant le suivi de la qualité de l'air et ainsi verser une cotisation permettant d'obtenir un dégrèvement à proportion des sommes dues sur la TGAP dont Savoie Déchets est redevable de l'ordre de 5 000€.

Il est proposé de solliciter l'association L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air-APS) qui assure le suivi de la qualité de l'air dans l'Ain, en Savoie et Haute Savoie et publie un bulletin trimestriel « Rep'Air » à partir des stations de mesures fixes et pour la surveillance du trafic routier local à partir de stations de proximité afin de financer ces études. Cette association bénéficie par ailleurs de financements de l'Etat, d'autres collectivités, de sociétés privées.

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- attribue une subvention de 5 376 € (comprenant une cotisation annuelle) à l'association de L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie pour l'année 2010 et demande le dégrèvement de la TGAP correspondante. Le versement interviendra à réception du rapport d'activité annuel.
- autorise M. le Président à signer toutes pièces à intervenir pour l'application de la présente délibération.

### **3 - Informations :**

- Présentation du projet de Plan de formation

Le plan de formation doit être retourné au Centre de Gestion dans les plus brefs délais pour une présentation en Comité Technique Paritaire (CTP) afin de pouvoir délibérer au mois de novembre.

#### **→ Le Président donne la parole à Nicole LOCATELLI, responsable de l'emploi et de la formation à Chambéry métropole**

Chaque collectivité est obligée de faire un plan de formation soumis à l'approbation du CTP du Centre de Gestion. Le plan de formation doit être associé à un règlement de formation.

#### **Le Plan de formation**

Le plan de formation doit contenir 5 axes obligatoires :

- La formation d'intégration et de professionnalisation
  - La formation obligatoire liée au statut des agents territoriaux en fonction de leur grade et de leur nomination, 3 à 5 jours de formation tous les 5 ans.
  - La formation de professionnalisation réalisée tout au long de la carrière. Ces formations sont demandées à l'initiative de l'employeur.
- La formation de perfectionnement
  - La formation de professionnalisation à l'initiative de l'agent avec, depuis février 2007, la mise en place du Droit Individuel à la Formation (droit de cumuler pour 6 ans 20h/an de vocation professionnalisante pour l'agent).
- La formation de préparation aux concours et examens professionnels
- La formation personnelle
  - Formation individuelle : validation des acquis et de l'expérience qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, de passer un concours ou de progresser dans sa carrière ou de faire reconnaître son expérience.
  - Bilan de compétence : pour un agent titulaire il peut faire 2 bilans de compétence maximum dans sa carrière avec au minimum 10 ans de service public pour le 1<sup>er</sup> bilan de compétence et 4 ans entre les 2. Le bilan de compétence permet de faire le point sur la carrière de l'agent. Celui ne débouche pas forcément sur une formation mais permet d'avoir une réflexion sur l'avenir.
  - Congés de formation : qui permettent à un agent de reprendre ses études et de s'absenter pour des formations longues (plus de 200 h de formation)
- Les actions de lutte contre l'illettrisme
  - Depuis février 2007, toutes les collectivités sont obligées d'expliquer leurs actions de lutte contre l'illettrisme

#### **Le Règlement de formation**

Le règlement de formation comprend toutes les modalités pour appliquer le plan de formation.

Pour chaque type de formation, il est nécessaire de déterminer les conditions d'accès, les modalités d'octroi, la prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

Christian RAUCAZ demande si les formations du CNFPT sont prises en compte dans ce plan de formation.

Nicole LOCATELLI indique que chaque collectivité cotise 1 % du traitement brut indiciaire au CNFPT. Compte-tenu des besoins de Savoie Déchets en formation et en habilitation électrique, mécanique, sécurité etc., il est nécessaire de faire appel en plus du CNFPT à d'autres organismes.

L'enveloppe budgétaire allouée aux formations est pressentie à hauteur de 55 000 € pour 2011 contre 40 000 € en 2010 (axe sécurité obligatoire, renouvellement et démarche qualité etc.).

Une liste des formations obligatoires a été réalisée ainsi que les besoins liés à la démarche qualité ont été recensés.

### → Arrivée de Henri DUPASSIEUX

Le Droit Individuel de Formation peut être mis en place hors temps de travail ou sur le temps de travail. Hors temps de travail la collectivité doit délivrer une allocation de 80 % du salaire l'agent.

Aussi, le Comité Syndical aura à se prononcer lors d'une prochaine séance sur le plan et le règlement de formation ainsi que notamment sur l'intégration du DIF dans le temps de travail. Un questionnaire a été envoyé à chaque collectivité dans le but de recueillir la tendance générale notamment sur ce dernier point.

#### - Présentation du Compte Epargne Temps (CET)

→ **Le Président** donne la parole à Claire LAINE, chargée de projet à la DRH de Chambéry métropole pour le compte de Savoie Déchets

### → Arrivées de Corinne CASANOVA et Claude BESEVAL

Claire LAINE explique que l'instauration du Compte Epargne Temps est obligatoire dans toutes les collectivités. Elle permet aux agents titulaires et non titulaires de stocker les jours de congés qu'ils n'ont pas pu prendre dans l'année et les utiliser ultérieurement.

La réglementation du CET a été récemment modifiée (Décret n°2010-531 du 20/05/2010) et comporte des mesures d'assouplissement.

Ce décret prévoit également des modalités de consommation des jours stockés.

Le CET peut être utilisé suivant le choix des agents, par le maintien des jours épargnés avec un maximum de 60 jours en vue de les utiliser ultérieurement sous forme de congés.

Il est également possible de les utiliser par la monétisation conditionnée par une délibération. Soit par le paiement forfaitaire des jours (la catégorie A 125 € brut, la catégorie B 80 € brut et la catégorie C 65 € brut) soit par la prise en compte des jours sur le régime de retraite. Il s'agit de la conversion des droits CET en épargne retraite. L'agent convertira alors ses jours en points.

En l'absence de délibération, les jours épargnés seront utilisés uniquement sous forme de congés.

Concernant la monétisation, deux options sont possibles :

- **le dispositif transitoire**, concerne les agents ayant épargné des jours au 31/12/2009. Ce dispositif a pour but de préserver les droits acquis. Deux agents (sous statut Chambéry métropole jusqu'au 31/12/2010) sont concernés pour Savoie Déchets pour un total de 10 500 €. Seuls les jours au-delà de 20 peuvent être indemnisés.
- **le dispositif pérenne**, permet d'indemniser les agents qui ont stocké entre 20 et 40 jours sur leur CET avec la même échelle de paiement pour chaque catégorie. Les agents de Savoie Déchets bénéficient de 243 heures de congés annuels ce qui correspond à 34 jours. Ils peuvent donc épargner sur le CET à partir de 14 jours. Les agents peuvent épargner aussi bien les congés que les RTT. Cela doit être spécifié dans la délibération. Selon les simulations effectuées, si tous les agents épargnent 14 jours, la collectivité devra leur indemniser 54 694 € dès 2012. Aussi, si les 51 agents épargnent 60 jours et demandent 40 jours d'indemnisation, la collectivité devra verser 156 267 € en 2015 selon la simulation maximale. La fourchette d'indemnisation est comprise entre 2 137 € et 156 267 €.

Si toutefois la collectivité ne souhaite pas délibérer sur ces dispositifs, elle devra néanmoins valider la nouvelle réglementation.

Pour information, seul l'un des deux agents concerné a demandé l'indemnisation de ses jours épargnés pour ce qui concerne le dispositif transitoire.

- Communication de Savoie Déchets : proposition des grands principes, validation du questionnaire, lancement de la consultation pour le cahier des charges (site internet, charte graphique notamment). Méthodologie de travail du groupe de travail.

#### → Le Président laisse la parole à Michel MACAIRE

Michel MACAIRE, délégué et membre du groupe de travail sur la communication de Savoie Déchets, explique l'avancement de la stratégie de communication de Savoie Déchets. La communication doit aller vers le grand public, les usagers ainsi que les clients de Savoie Déchets et bien évidemment ses adhérents.

Le choix des supports s'est porté sur la création d'une plaquette de présentation présentée en format A3 (plié en deux) où des documents amovibles seraient insérés régulièrement mis à jour, Améliorer la charte graphique de Savoie Déchets La création d'un site internet (présentation de Savoie Déchets, le process de l'usine d'incinération, les actions à accomplir pour mettre en œuvre cette communication). Un appel d'offres doit être lancé rapidement

Un questionnaire a été envoyé à chaque collectivité concernant les moyens de communication interne vis-à-vis de leurs usagers.

Henri DUPASSIEUX estime qu'il est préférable de communiquer sur le tri des déchets plutôt que sur l'incinération des déchets non triés.

M. le Président rappelle également l'importance d'une communication transparente vis à vis du fonctionnement de l'usine et également sur les questions environnementales.

#### 4 - Questions diverses :

↳ Suite à la rencontre avec les élus de la province de Turin du 13 mai dernier, il est prévu de les recevoir vendredi 08 octobre 2010 afin de leur faire visiter le site de Savoie Déchets en vue de traiter leurs déchets.

### → **Départ de Dominique DEPREZ**

#### ↳ **Journée du patrimoine**

La journée du patrimoine aura lieu samedi 18 septembre de 9h30 à 17h00, 70 personnes sont d'ores et déjà inscrites pour visiter l'usine d'incinération.

#### ↳ **Incident ligne n°2**

Actuellement seule la ligne n°3 fonctionne sur les trois que possède l'usine. En effet, la ligne n°1 a régulièrement été arrêtée pour maintenance préventive et la ligne n°2 a malheureusement dû être arrêtée concomitamment du fait de la chute de réfractaires. Aujourd'hui les déchets des secteurs d'Albertville et de Maurienne sont temporairement acheminés vers Grenoble sur le site d'ATHANOR.

Par ailleurs, Savoie Déchets envisage aujourd'hui d'adhérer au réseau COVADE qui regroupe les usines d'incinération du Nord Rhône Alpes de façon à pouvoir réaliser des études communes et à terme d'organiser le secours inter-usine.

↳ Le Président informe les membres du Comité syndical de la démission de José RICO-PEREZ, au sein du SIRTOM de Maurienne et par conséquent de son poste de vice-président à Savoie Déchets. Un nouveau vice-président devra être élu au sein du Comité syndical.

#### ↳ **Prochaines réunions du Comité Syndical :**

- **05 novembre 2010**
- **10 décembre 2010**

#### **Comité Syndical à l'UVE de Chambéry**

La séance est levée à 17h00.

Le Président  
Lionel MITHIEUX

Signatures du compte-rendu du Comité Syndical du 17 Septembre 2010

|                    |
|--------------------|
| BATTU Gérard       |
| BURDIN Jean-Pierre |
| CAMPAGNA Joseph    |
| DORNIER Françoise  |
| DUPASSIEUX Henri   |
| MITHIEUX Lionel    |
| CASANOVA Corinne   |
| MACAIRE Michel     |
| DOIX Dominique     |
| DEPREZ Dominique   |
| GIRARD Marc        |
| RAUCAZ Christian   |
| ROYBIN Daniel      |
| BLANQUET Denis     |
| BESENVAL Claude    |
| ROTA Michel        |
| LOVISA Jean-Pierre |
| SILLON Jean        |
| CHEMIN François    |
| SIMON Christian    |